Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Décembre 1999
Volume 10, Numéro 12

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

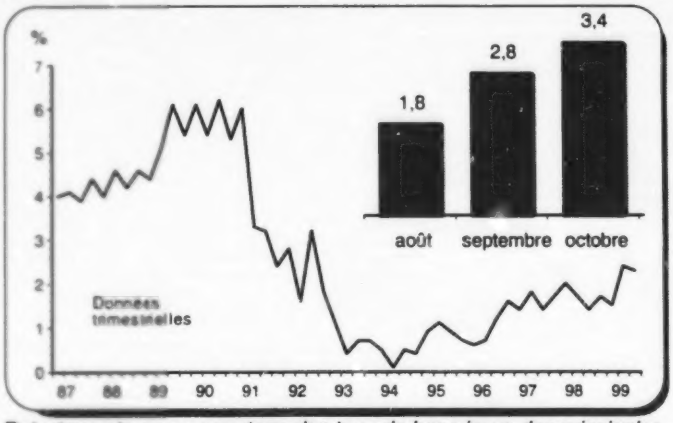

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

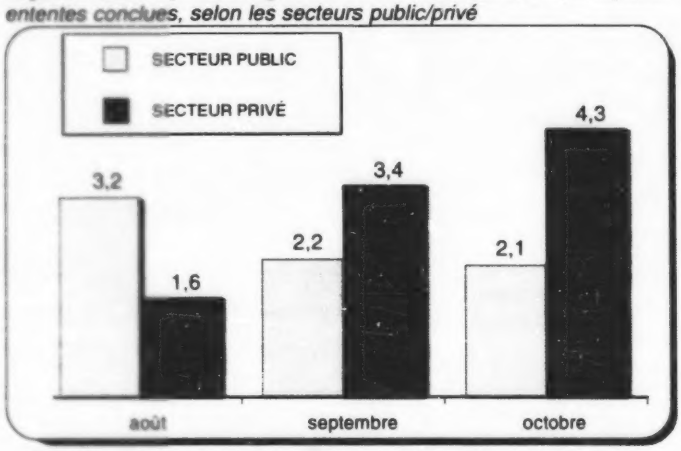

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

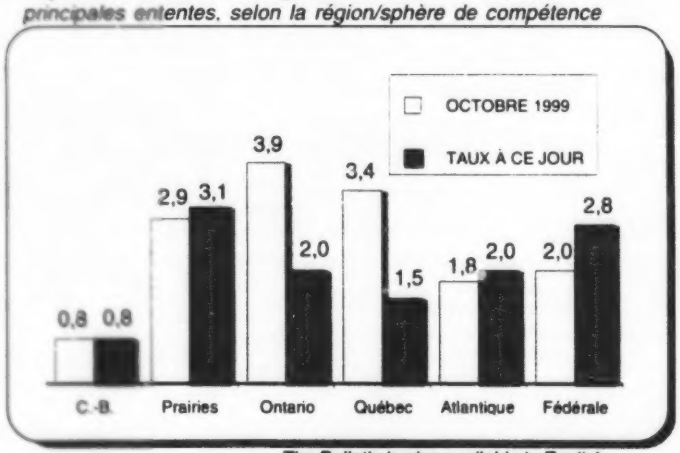

The Bulletin is also available in English.

Octobre 1999

Les principales conventions collectives signées en **octobre 1999** prévoient un rajustement moyen du taux de salaire de base de **3,4 %** par année pour la durée de la convention, ce qui représente une hausse par rapport aux taux de 2,8 et de 1,6 % enregistrés respectivement en septembre 1999 et pour l'année 1998. Jusqu'à maintenant en 1999, soit de janvier à octobre, le rajustement de salaire s'établit en moyenne à 2,2 %.

Les données du mois d'octobre sont basées sur l'examen de 27 conventions visant 62 170 employés. Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 33 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 2,7 %, comparativement à 3,4 % dans le cas des ententes actuelles.

Ce sont les règlements négociés chez General Motors et DaimlerChrysler qui ont eu l'incidence la plus forte sur les salaires en octobre. Les deux grands fabricants d'automobiles ont signé avec les Travailleurs canadiens de l'automobile 8 conventions touchant 34 860 employés (56 % du nombre total d'employés visés par les conventions d'octobre); les augmentations salariales s'établissent à 4,4 ou 4,5 % en moyenne. Dans les autres secteurs, les rajustements sont en moyenne de 2,1 % pour les 27 310 employés visés par les 19 conventions qui restent.

Dans le **secteur public**, 24 510 employés ont eu droit à un rajustement moyen de 2,1 % dans le cadre de 15 conventions, soit un taux inférieur à 2,2 % en septembre, mais légèrement supérieur à celui de 1,6 % enregistré pour l'ensemble de l'année 1998. Une convention est particulièrement digne de mention, soit celle que le gouvernement du Canada a signée avec 9 410 fonctionnaires appartenant au groupe de la vérification, du commerce et des achats, qui a produit une augmentation de salaire moyenne de 2 %; en outre, le Toronto Police Services Board et 7 000 agents (policiers en uniforme, unité A et unité C) ont ratifié 3 ententes à 2,3 %. Dans le **secteur privé**, les 12 conventions signées en octobre prévoient un rajustement moyen de 4,3 % pour 37 660 employés.

Selon la ventilation par région et par sphère de compétence, les rajustements ont été les suivants, par ordre décroissant : Ontario, 3,9 % (14 conventions visants 43 050 employés); Québec, 3,4 % (3 conventions, 3 470 employés); Prairies, 2,9 % (5 conventions, 3 050 employés); sphère de

compétence fédérale, 2 % (2 conventions, 9 910 employés); provinces atlantiques, 1,8 % (1 convention, 500 employés); enfin, Colombie-Britannique, 0,8 % (2 conventions, 2 190 employés).

Par secteur d'activité, c'est dans le secteur **manufacturier** qu'on retrouve le plus grand nombre d'employés (ici aussi l'incidence des règlements intervenus dans le secteur de l'automobile se fait sentir), soit 37 160 dans le cadre de 11 conventions; c'est aussi ce secteur qui enregistre le rajustement moyen le plus élevé, soit 4,3 %. Par ailleurs, l'augmentation de salaire moyenne est de 2,1 % dans chacun des secteurs suivants : **transports et autres services publics** (2 conventions visant 1 090 employés), **services** (7 conventions visant 5 160 employés); **administration publique** (6 conventions visant 18 210 employés). Dans le secteur du **commerce**, une seule entente a été signée et a donné un rajustement moyen de 1,5 % (Société des alcools du Québec).

Aucune des ententes ratifiées au cours du mois d'octobre ne comportait de gel ou de diminution de salaire. Par ailleurs, la majorité des employés visés par une convention (56,9 %) ont négocié une augmentation se situant entre 4,0 % et 4,9 %. Le second groupe en importance (32,7 % des employés) a obtenu une augmentation se situant entre 2,0 % et 2,9 %. Seulement 1 090 employés (1,8 % des employés) ont obtenu une augmentation de 0,1 % à 0,9 %. De plus, 4 810 employés (7,7 % des employés) recevront un réajustement entre 1,0 % et 1,9 % et 580 employés (0,9 % des employés) ont négocié une augmentation se situant entre 3,0 % et 3,9 %.

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	500
Québec	3	3 470
Ontario	14	43 050
Provinces des prairies	5	3 050
Colombie-Britannique	2	2 190
Compétence fédérale	2	9 910

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

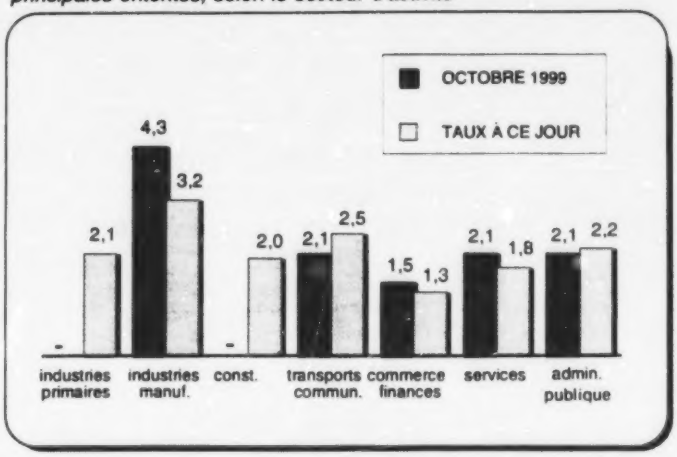

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

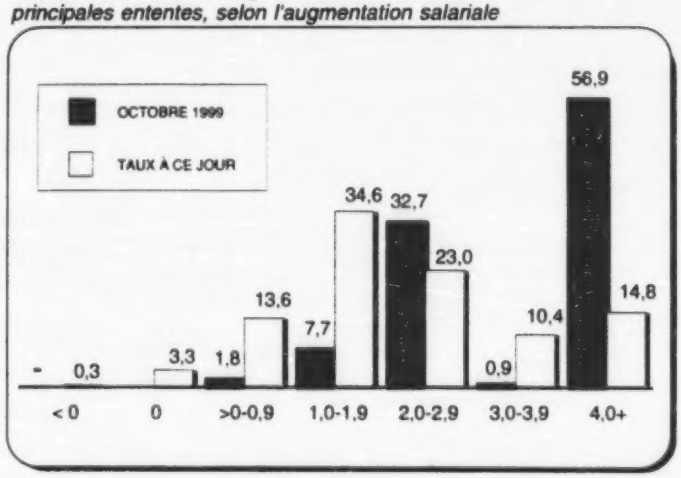

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

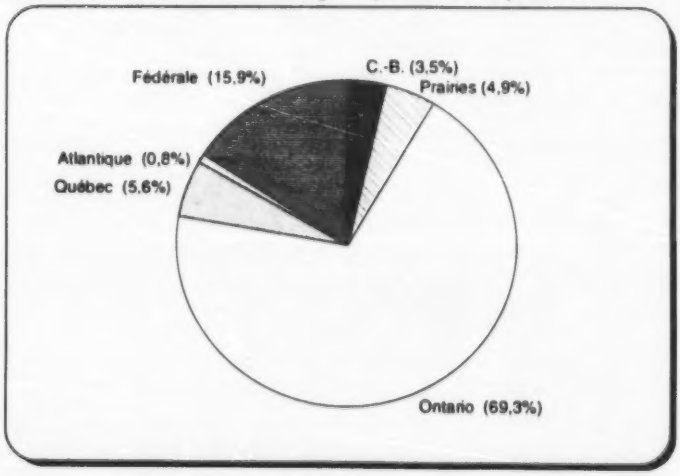

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN OCTOBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Industries manufacturières (11 conventions)	**37 160**	**4,3**	**3,7**	**38,2**	.
Bowater Mersey Paper Co. Limited, employés de moulin, Liverpool (N.-É.)	500	1,8	0,0	72	2004-04-30
Bridgestone/Firestone Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Joliette (Qué.)	850	2,2*	3,2	72	2005-08-31
General Motors du Canada limitée, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Boisbriand (Qué.)	2 070	4,5*	3,9	36	2002-09-17
DaimlerChrysler Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Ajax (Ont.)	680	4,5*	3,9	36	2002-09-17
DaimlerChrysler Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Bramalea (Ont.)	4 350	4,5*	3,9	36	2002-09-17
DaimlerChrysler Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Windsor (Ont.)	8 030	4,5*	3,9	36	2002-09-17
General Motors du Canada limitée, empl. d'usine et préposés à l'entretien, London (Ont.)	1 600	4,4*	3,7	36	2002-09-17
General Motors du Canada limitée, empl. d'usine et préposés à l'entretien, St. Catharines (Ont.)	5 090	4,4*	3,8	36	2002-09-17
General Motors du Canada limitée, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Windsor (Ont.)	1 790	4,4*	3,8	36	2002-09-17
General Motors of Canada limitée, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Oshawa (Ont.)	11 250	4,4*	3,8	36	2002-09-17
Spruce Falls Inc., employés de moulin, Kapuskasing (Ont.)	950	1,9	0,0	72	2005-09-30
Transports, communications et autres services publics (2 conventions)	**1 090**	**2,1**	**1,8**	**36**	.
Epcor Utilities Inc., ouvriers des services publics, Edmonton (Alb.)	590	2,8	2,5	36	2001-12-29
Council of Marine Carriers, personnel non breveté, région côtière (C.-B.)	500	1,3	1,0	36	2000-09-30
Commerce et Finance (1 conventions)	**550**	**1,5**	**1,5**	**24**	.
Société des alcools du Québec, employés d'entrepôt, à l'échelle de la province (Qué.)	550	1,5	1,5	24	2000-12-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (7 conventions)	**5 160**	**2,1**	**1,8**	**27,3**	.
Peel District School Board, enseignants suppléants, Mississauga (Ont.)	510	1,9	0,0	30	2000-06-30
Université York, professeurs, North York (Ont.)	1 100	2,0	2,5	24	2001-04-30
Division scolaire no. 2 St. James-Assiniboia, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, St. James-Assiniboia (Man.)	650	2,0	2,0	24	2000-06-30
Chinook's Edge School Division No. 73, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Red Deer (Alb.)	580	3,1	2,0	36	2000-08-31
Gouvernement de l'Alberta, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province (Alb.)	710	2,3	2,4	24	1999-08-31

(suite la prochaine page)

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN OCTOBRE (suite)

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
École publique de Red Deer district no. 104, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Red Deer (Alb.)	520	4,6	4,6	12	2000-08-31
Conseil des commissaires des écoles du district no. 43, commis et employés de bureau, Coquitlam (C.-B.)	1 090	0,5	0,0	36	2001-12-31
Administration publique (6 conventions)	**18 210**	**2,1**	**1,9**	**24,1**	.
Conseil des commissaires de police de Toronto, agents de police, Toronto (Ont.)	5 100	2,3	2,0	36	2001-12-31
Conseil des commissaires de police de Toronto, commis et employés de bureau, Toronto (Ont.)	900	2,3	2,0	36	2001-12-31
Conseil des commissaires de police du Toronto, cadets de police, Toronto (Ont.)	1 000	2,3	2,0	36	2001-12-31
Ville de Kingston, employés d'intérieur et d'extérieur, (Ont.)	700	1,7	0,0	48	2001-12-31
District de Saanich, employés d'intérieur, Saanich (C.-B.)	1 100	1,0	1,1	36	2001-12-31
Gouvernement du Canada, agents de commerce, à l'échelle du Canada	9 410	2,0	2,0	12	2000-06-21
Conventions avec clause d'IVC (9 conventions)	**35 710**	**4,4**	**3,8**	**36,9**	
Conventions sans clause d'IVC (18 conventions)	**26 460**	**2,0**	**1,7**	**27,8**	
Toutes les conventions (27 conventions)	**62 170**	**3,4**	**2,9**	**33,0**	

` *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Nota : Les rajustements sont calculés à partir du taux de salaire du travailleur qualifié le plus faiblement rémunéré.

101-03056/

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1996	1997	1998	1998		1999			Taux à	1999		
				3	4	1	2	3	ce jour*	août	sept	oct
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	0,9	1,5	1,6	1,4	1,7	1,5	2,4	2,3	2,2	1,8	2,8	3,4
Sans clause d'IVC	0,6	1,4	1,6	1,3	1,7	1,5	2,5	2,1	2,0	1,8	2,1	2,0
Avec clause d'IVC	2,5	1,7	2,6	2,3	3,2	2,1	2,0	3,9	3,3	2,1	4,4	4,4
Moy. ann. de 1ère année	0,7	1,2	1,4	0,9	1,8	1,2	2,1	1,8	1,8	0,9	2,5	2,9
Sans clause d'IVC	0,5	1,1	1,3	0,9	1,7	1,2	2,2	1,6	1,6	0,9	1,9	1,7
Avec clause d'IVC	2,5	1,7	2,6	2,5	4,9	2,0	1,8	3,4	2,9	2,0	3,8	3,8
Industries												
Industries primaires	1,7	1,7	1,1	-	0,0	-	2,6	1,6	2,1	1,3	-	-
Industries manufacturières	2,8	2,3	1,4	1,1	1,9	1,6	2,1	3,3	3,2	3,1	3,8	4,3
Construction	0,1	1,6	2,4	2,0	2,4	2,5	5,3	1,4	2,0	1,3	-	-
Transp. et communications	0,7	1,6	1,9	1,7	2,2	2,0	2,3	3,4	2,5	6,3	1,9	2,1
Commerce et finances	0,6	1,7	1,5	2,0	1,5	2,4	1,0	1,9	1,3	1,9	2,0	1,5
Services	0,6	1,0	1,3	1,1	1,0	0,9	2,3	2,4	1,8	3,1	2,2	2,1
Administration publique	0,4	1,4	1,8	1,4	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	-	2,3	2,1
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	2,0	1,7	1,3	-	-	1,5	1,6	-	1,6	2,2	-	-
Ile-du-Prince-Edouard	1,7	-	2,1	-	2,1	2,8	2,3	-	2,5	-	-	2,1
Nouvelle-Ecosse	1,7	2,0	2,5	1,9	1,8	4,5	-	1,9	2,1	-	1,4	1,8
Nouveau-Brunswick	1,7	1,0	1,5	2,3	1,7	-	1,6	2,1	2,4	-	3,2	-
Québec	1,7	1,3	0,9	2,0	1,7	1,3	1,4	2,4	1,5	1,4	1,7	3,4
Ontario	0,9	1,1	1,6	2,0	0,8	1,4	1,6	1,9	2,0	2,2	3,3	3,9
Manitoba	0,2	1,1	1,4	0,3	1,3	1,5	2,8	0,3	2,5	-	1,8	2,0
Saskatchewan	1,1	0,9	1,8	1,4	2,0	2,6	1,7	1,4	2,2	3,5	-	-
Alberta	1,1	2,4	3,0	2,5	2,9	4,3	4,3	2,5	4,1	-	3,5	3,1
Colombie-Britannique	0,6	1,4	0,7	0,7	0,9	0,7	0,5	0,7	0,8	0,9	0,7	0,8
Multiprovince	2,3	3,0	1,7	1,7	-	1,8	3,7	1,7	2,9	-	-	-
Compétence fédérale	0,5	1,8	2,1	1,8	2,2	2,0	3,1	1,8	2,8	7,3	2,2	2,0
Secteur public	0,5	1,2	1,6	1,2	1,7	1,3	2,4	2,4	1,9	3,2	2,2	2,1
Secteur privé	1,7	1,8	1,8	1,7	1,9	2,2	2,4	2,3	2,6	1,6	3,4	4,3
Indice des prix à la consom.	1,6	1,6	0,9	0,9	1,1	0,8	1,6	2,2	1,6	2,1	2,6	2,3

* Les données sont de janvier à octobre.

(Les données d'octobre sont préliminaires.)

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Eastern Canada Car Carriers	Frat. int. des teamsters	1 600	déc. 99
•Hydro Québec	SCFP	14 300	nov. 99
•INCO Ltée. (Man.)	Métallos	1 070	déc. 99
•Agricore	Synd. des services du grain	850	déc. 99
•Communications Telus	FIOE	3 530	nov. 99
•B.C. Maritime Employers' Assn.	Synd. int. des débardeurs & magasiniers	2 000	nov. 99

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	127 790	N/CO	oct.98/sept.99
•SRC (Radio-Canada)	STRF	1 160	CO	mars 99
•Société canadienne des postes**	STTP	47 900	MED/ARB	juil. 97
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Enseignants de la N.-É.	10 000	N	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 400	N	oct. 99
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	FIOE	600	N	sept. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	332 100	N	juin 98
•Toronto Transit Commission	ATU	7 700	ARB	mars 99
•Ville de Toronto	SCFP (bureau / cols blancs)	21 000	CO	divers
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux de l'Ontario	infirmiers(ères)	37 000	CO	mars 98
•Hôpitaux de l'Ontario	SEFPO (techniciens)	5 000	CO	mars 99
•Gouvernement de la Sakatchewan	Enseignants	12 000	N	déc. 99
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE (fonction publique)	21 290	N	août 99
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	NPM	oct. 98
Secteur privé				
•Ind. pâtes et papier (est du Canada)	SCEP	1 080	N	divers 98
•NAV CANADA	ATSAC	800	N	avril 98
•Marché Miracle (A & P) (Ont.)	TUAC	3 600	N	nov. 99
•Saskatchewan Wheat Pool	Synd. des services du grain	1 200	PR	Jan. 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

** Négociations en cours sur les conditions de travail.

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Bell Canada	Empl. de téléphone (ind.)	1 285	déc. 99
•Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	déc. 99
•Alcan	CSN (Féd. de la Métallurgie)	2 950	janv. 00
•Banque Laurentienne	SIEPB	1 510	déc. 99
•STCUM	SCFP, CSN (Féd. services publics)	6 420	janv. 00
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	déc. 99

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application. Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 1999. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
N° de catalogue L12-20-1F

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou
Courrier électronique : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://labour.hrdc-drhc.gc.ca*